

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN, sous la Présidence de Monsieur Yves CHASTAN, Président de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Mesdames RYBUS Annick, SERRE Laëtitia, LEBOURNAULT Elisabeth, LEFORT Héloïse, PHILIPPON Nicole, LANOOTE Marie-Françoise, BATTAIN Chantal, BUIS Dominique, BERTHON Betty, CHASTAGNER Bernadette, LOUIS Annie, ALONZO Estelle.

Messieurs BERNARD Jérôme, VALLA Alain, BOISSY Georges, SALLIER Alain, BOUVERAT Noël, ARMAND Jean-Louis, DURAND Pascal, JEANNE Jean-Pierre, VOLLE Stéphane, MARCHAL Jean-Paul, BROSSE Gérard, BEAL Gérard, LADREYT Jean-Pierre, BOLOMEY Marc, PARRAIN Nicolas, MOTTE Alain, ABRIAL Thierry, VIALAR Yvon, MOULIN Gilbert, VIGNAL Christophe, VALETTE Gilbert, VEYREINC François, GEMO Michel, SADY Roland, CLAIR Denis, CHASTAN Yves, ORIOL Stéphane, CHAUTARD Paul, BONY Lionel, ROUVIER Hervé, LAFOND Max, VIVAT Yann, RITTE Arnaud, FEROUSSE Christian, GIRAUD Jean-Marc, CIVAT Jean-Louis, MERCHAT Jacques, BEYRON Jean-Louis, ROUCAUTE Roland, CHEVALIER Yves.

Nombre de membres : en exercice : 59 présents : 52 votants : 57

Date de la convocation : 11 mars 2014

Excusés :

Mesdames SERRE Marie-José (procuration à GIRAUD Jean-Marc), MASSEBEUF Isabelle (procuration à ROUVIER Hervé), NURY Denise (suppléée par GIRAUD Jean-Marc), LAFFONT Corinne (procuration à CIVAT Jean-Louis).

Messieurs MARTIN Alain (procuration à MOULIN Gilbert), FREUCHET Gilbert (procuration à CHAUTARD Paul), BAZIN Yves, ROCHAT Louis.

Secrétaire de séance : Monsieur VEYREINC François.

OBJET : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : FIXATION DES TAUX 2014

Gilbert MOULIN, Vice-président chargé des déchets et des ordures ménagères, rappelle que les habitants de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères basée sur la valeur locative de leur habitation déterminée par les services fiscaux en fonction de la surface et du confort du bien imposable.

Il revient donc aux conseillers communautaires de déterminer les taux qui seront appliqués dans les avis d'imposition de la Taxe Foncière.

Après détermination de l'ensemble des dépenses et des recettes du Service Déchets, le produit attendu pour 2014, s'élève à 3 997 986,61 € dont 1 484 392 € concernant le SITVOM Rhône Eyrieux et 391 678 € pour le SICTOM Moyen Eyrieux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de fixer comme suit les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2014 :

COMMUNES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX TEOM (2014)	PRODUIT ATTENDU
AJOUX, ALISSAS, CHOMERAC, COUX, CREYSSEILLES, FLAVIAC, FREYSSENET, GOURDON, LYAS, POURCHERES, PRIVAS, ROCHESSEAUVE, ST CIERGE LA SERRE, ST JULIEN EN ST ALBAN, ST PRIEST, VEYRAS	19 200 034	11,05%	2 121 917,00 €

COMMUNES SITVOM RHÔNE EYRIEUX	BASES PREVISIONNELLES	TAUX TEOM (2014)	PRODUIT ATTENDU
BEAUCHASTEL	1 108 820,00	15,50%	171 906,00 €
DUNIERE SUR EYRIEUX	323 736,00	13,35%	43 223,00 €
LA VOULTE SUR RHONE	3 838 484,00	15,85%	608 577,00 €
LE POUZIN	2 418 247,00	13,30%	321 708,00 €
ROMPON	583 207,00	18,26%	106 486,00 €
SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX	552 018,00	12,24%	67 550,00 €
SAINT LAURENT DU PAPE	1 090 823,00	15,12%	164 942,00 €
TOTAL			1 484 392 €

COMMUNES SICTOM MOYEN EYRIEUX	BASES PREVISIONNELLES	TAUX TEOM (2014)	PRODUIT ATTENDU
BEAUVENE, CHALENCON, GLUIRAS, LES OLLIERES SUR EYRIEUX, MARCOLS LES EAUX, PRANLES, ST ETIENNE DE SERRES, ST JULIEN DU GUA, ST MAURICE EN CHALENCON, ST MICHEL DE CHABRILLANOUX, ST SAUVEUR DE MONTAGUT, ST VINCENT DE DURFORT	3 738 740	10,48%	391 678,00 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président
Yves CHASTAN

